



## Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion s'est réunie le 31 mai 2022, composée de :

- Messieurs Patrick Aerny, Cyril Cachin, Sébastien Wenger, William Montagrin et Damien Gfeller

Celle-ci a été mandatée pour étudier le **préavis municipal n° 01/2022**, comptes de l'année 2021 arrêtés au 31 décembre 2021.

La Municipalité a délégué Madame Chrystèle Vidmer, boursière, et Monsieur André Cachin, Syndic et municipal en charge des Finances, pour informer plus amplement les membres de la Commission de gestion. Nous les remercions pour la qualité du travail fourni et relevons les points suivants.

De manière générale, nous constatons que les comptes sont bien tenus et le budget respecté. Le rapport de la Fiduciaire en charge de la vérification des comptes annuels est également positif. Nous tenons à relever l'excellent travail réalisé par la boursière.

Nous relevons les points particuliers suivants :

La municipalité a décidé de ne pas réaliser d'amortissements extraordinaires en 2021, afin de garder un maximum de liquidité pour l'année en cours.

Au cours du dernier exercice, il y a eu une augmentation de 20% des charges pour l'administration communale. Conséquence de la décision précédente du Conseil d'ajuster les indemnités de la municipalité et Commissions ad hoc. Selon le préavis n°10-2021, nos autorités tiennent à jour un décompte d'heures et frais de déplacements, afin d'être transparent sur leurs activités avec la population villageoise.

Les impôts sur le revenu ont diminué entre 2020 et 2021, de 60'000.- environ. Une augmentation ponctuelle de l'impôt sur la fortune compense cette diminution, mais globalement les impôts 2021 rapportent moins qu'en 2020, malgré que la population augmente à Orges. Raison pour laquelle nos autorités sont toujours prudentes lors de l'établissement du budget.

Cette année, nous relevons une légère augmentation de la facture sociale et les charges liées au Canton. Par contre, les montants concernant l'ASIGE ont presque doublé en passant de 123'529.20.- en 2020 à 232'527.90.- en 2021. Bien entendu nous avons quelques enfants de plus dans le village, ce qui est réjouissant, mais il y a un risque réel que le budget nous échappe avec l'arrivée d'autres enfants. Un comble !

La répartition des frais de déchèterie entre Orges et Vugelles-la Mothe fait l'objet d'un décompte séparé, car ces frais ne concernent pas tous les comptes sous la rubrique 45 – *ordures ménagères et*

*déchets*. La prochaine clé de répartition des frais de déchetterie s'organisera en fonction du nombre d'habitants. Actuellement, la facture est prise en charge 1/3 par la commune de Vugelles-La Mothe et 2/3 par la commune d'Orges. La commission de gestion profite du changement de clé de répartition pour demander une meilleure visibilité sur les comptes, afin de distinguer clairement les montants faisant l'objet de la répartition et ceux étant à la charge de la commune d'Orges.

Pas d'autres remarques de la part de la Commission de gestion, nous suivons le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Fidinter.

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil d'approuver :

Article premier : Les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés.

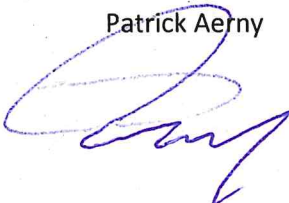
Article deux : De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2021.


---


Orges, le 1<sup>er</sup> juin 2022

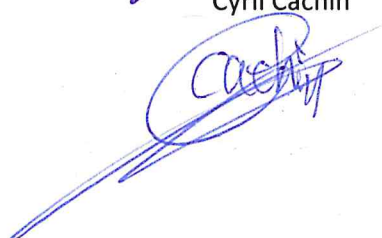
Le rapporteur : Damien Gfeller

Signature des membres de la Commission de gestion :

Patrick Aerny  


William Montagrin  


Damien Gfeller  


Cyril Cachin  


Sébastien Wenger  
